

Méthodologie

Lors de sa réunion plénière du 27 juin 2002, à la suite de la demande du Ministre de la santé et d'une association de consommateurs, la commission de cosmétologie a pris la décision de créer un groupe de travail pluridisciplinaire sur les produits solaires. En effet, il était nécessaire d'harmoniser les méthodes d'évaluation des indices de protection ainsi que le langage utilisé pour les quantifier afin de les rendre compréhensibles pour les consommateurs.

La lettre de mission du groupe de travail soulevait les questions suivantes :

- 1 - Quels bénéfices un produit solaire est-il destiné à procurer au consommateur ?
Par quels mécanismes peut-il apporter ces bénéfices et quelles sont les conditions associées pour l'obtenir ?
- 2 - Quel est l'état des connaissances sur l'efficacité des filtres solaires : protection UVB ?
protection UVA ?
- 3 - Quel est l'état des lieux sur les indices de protection solaire ?
Quelles sont les méthodes permettant d'évaluer ces indices ?
Y a-t-il une méthode fiable et consensuelle qui peut être retenue ?
- 4 - Que devraient comporter les notices des produits pour indiquer le niveau de protection apporté par les produits solaires et informer au mieux les consommateurs ?

Le groupe de travail a décliné ces questions en différents thèmes :

- 1 - les effets biologiques du rayonnement UV (érythème solaire, vieillissement cutané, photoimmunosuppression, photogénotoxicité, photocarcinogénèse cutanée et photodermatoses) ;
- 2 - les photoprotecteurs externes (caractéristiques, réglementation, évaluation des filtres, évaluation du produit fini et stabilité des produits solaires) ;
- 3 - les méthodes d'évaluation (indices de protection, méthodes d'évaluation vis à vis de l'immunosuppression, de la prévention des photodermatoses ou de la photogénotoxicité) ;
- 4 - les bénéfices et risques des photoprotecteurs (efficacité vis à vis des différents phénomènes biologiques provoqués par l'exposition intense aux UV : érythème solaire, vieillissement, immunosuppression, photodermatoses, carcinomes, mélanomes et effets secondaires éventuels des produits solaires).

Le groupe de travail a tenu 12 réunions plénières ainsi que des réunions de concertation avec les industriels du secteur. La réflexion s'est élargie aux problèmes de stabilité et de sécurité de ces produits. Les membres du groupe ont préparé pour les différents thèmes un résumé avec les références bibliographiques. Un rapport de synthèse a ensuite été élaboré.

Les travaux du groupe ont été portés au Comité de santé publique du Conseil de l'Europe (Comité des produits cosmétiques) d'une part et à la Commission européenne (Comité permanent des produits cosmétiques) d'autre part.

Le Conseil de l'Europe a adopté le 1^{er} décembre 2005 une résolution visant à encourager les gouvernements des Etats participants à mieux encadrer ces produits et en précise les orientations afin d'optimiser la protection des consommateurs.

La Commission européenne a pris une initiative en faveur de l'étiquetage des produits solaires. Un avis est en cours de rédaction sur la base notamment des contributions du Conseil de l'Europe, des industriels et de la France.